



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 68533

Texte de la question

M. Pierre Lequiller * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille à propos de la négociation de la troisième convention d'objectifs et de gestion avec les caisses d'allocations familiales. Les décisions prises à propos de celle-ci à l'échelon de l'arbitrage proposent, semble-t-il, un taux ne permettant pas de pérenniser l'aide apportée par les CAF aux différents établissements ayant en charge la garde de la petite enfance. Les CAF, tant au sein de leurs bureaux nationaux que locaux, demandent une revalorisation de ces taux leur permettant de continuer cet effort en faveur des crèches (tant municipales qu'associatives), afin d'assurer un accueil optimal, bénéfique aux enfants comme aux parents. Notre pays détient des établissements d'accueil de la petite enfance de grande qualité, et cela ne doit pas être remis en cause. C'est pourquoi il souhaite connaître la position qu'entend adopter le Gouvernement lors des prochaines négociations attenantes à cette convention.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la deuxième quinzaine du mois de juillet. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68533

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6415

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7741